

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2012**COMPTE-RENDU**

Sur convocation en date du 17 octobre 2012, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 octobre 2012, à 20h30, salle du Jugnon, lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mr. Bernard PERRET, Maire et Conseiller Général

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

RIBOT Noëlle	LAURENT Claude	CONNORD Odile
MORIN Philippe	MERLE Emmanuelle	CHEVILLARD Jean Luc
CHENE Nicole	BREVET Michel	COLIN Anne Sophie
JANODY Patrice	BOUCHER Jean Paul	LAUPRETRE Patrick
GOJJON Maryse	CHESNEL Françoise	PELLET Jean Claude
CHANEL Carine	CHATARD Christian	JOBAZET Jean Louis
JOLY Philippe	PERRIN Annie	MORAND Alexis
CHARNAY Pierre	PERROUD Patrice	ROLLET Alain

Etaient absents excusés, Mesdames, Messieurs

CLEMENT Catherine a donné pouvoir à Jean Louis JOBAZET
CADEL Marielle a donné pouvoir à Annie PERRIN
MEILLON Yves a donné pouvoir à Patrice PERROUD
SAUCOURT Elvire a donné pouvoir à Alain ROLLET

Secrétaire de séance : Anne Sophie COLIN

Date d'affichage : Mardi 30 octobre 2012

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le procès verbal de la séance du 25 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

2. ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2121-4, L2121-33, L5211-1 à L5211-7 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mars 2008 relative à l'élection des délégués de la Commune au Conseil d'Agglomération

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 janvier 2012

Vu la copie du courrier adressé, le 2 octobre dernier, à M. le Président de Bourg en Bresse Agglomération par Mme Odile Connord, Adjoint au Maire, faisant part de sa démission en qualité de déléguée au Conseil d'Agglomération, pour des motifs personnels

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'élire un nouveau délégué en remplacement de Mme Connord. M. le Maire rappelle que Viriat dispose de 4 délégués au Conseil d'Agglomération comme les deux autres communes de la première couronne (Péronnas et Saint-Denis-les-Bourg).

Il rappelle la règle mise en place au moment de la création de l'Agglo : sur les 4 postes, 3 postes sont réservés à la majorité.

Madame Connord, démissionnaire, faisant partie de la majorité municipale, M. le Maire propose de la remplacer par un autre conseiller municipal de la majorité. M. le Maire indique que M. Alexis Morand lui a fait part de son souhait d'être candidat.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. Alexis Morand en qualité de délégué de Viriat au Conseil d'Agglomération de Bourg en Bresse Agglomération.

Eléments de débat

M. Alexis Morand remercie l'assemblée et indique qu'il défendra les intérêts de la Commune tout en veillant à leur cohérence avec ceux du bassin de vie.

3. AVENANT A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL

Entendu le rapport de Monsieur Michel Brevet, Adjoint au Maire chargé des associations sportives, de la protection de l'environnement, du fleurissement et des bâtiments communaux,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 février 2012 approuvant les termes d'une convention de mise à disposition des installations sportives du Parc des Sports pour le District de l'Ain de Football et autorisant M. le Maire à la signer

Le District de l'Ain de Football souhaite en complément des installations sportives mis à sa disposition, utiliser la salle des Baisses entre 12 et 14 h afin d'accueillir le déjeuner des personnes en formation (40 maximum) selon un planning défini (en 2012 : 29 et 30 août, 5 novembre, 22 décembre ; en 2013 : 25 février et 22 avril).

La salle des Baisses pourrait être mise à disposition du District de l'Ain de Football selon les conditions d'utilisation suivantes :

- de 12 à 14 h les 29 et 30 août 2012, 5 novembre 2012, 22 décembre 2012, 25 février 2013 et 22 avril 2013 pour accueillir le déjeuner des personnes en formation (40 personnes maximum) pour un coût forfaitaire de 40 € par jour d'utilisation
- le District de l'Ain de Football prendra les clefs et les rapportera après utilisation à l'accueil général de la Mairie
- le nettoyage de la salle et la gestion des déchets seront assurés par le District de l'Ain de Football. Un état des lieux contradictoire sera dressé après chaque utilisation avec M. Pierre Bertin, Responsable du Parc des Sports.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- approuver les termes de l'avenant reprenant les modalités d'utilisation de la salle des Baisses présentées ci-dessus à la convention initiale établie en février 2012
- autoriser M. le Maire à signer cet avenant et tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision

4. RECONDUCTION DES ATELIERS MUSICAUX DANS LES ECOLES DE VIRIAT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Entendu le rapport de Madame Odile Connord, Adjoint au Maire chargée des affaires scolaires, de l'animation en direction de la jeunesse,

Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, des ateliers d'éducation musicale financés par la Commune ont été mis en place dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ainsi qu'à l'école privée Saint Joseph pendant le temps scolaire. Ces ateliers trouvent leur prolongement naturel à l'occasion des animations festives portées par les associations de parents d'élèves ou de la Commune telles que la Soirée Choucroute, la Fête de la Musique...

Ces ateliers ont pour objectif de :

1. auprès des enfants de maternelle

- reconnaître les capacités de l'enfant face au monde sonore, de les enrichir
- faire vivre l'imaginaire musical personnel de l'enfant comme source de plaisir au travers de démarches d'appropriation, d'invention et de confrontation à la diversité des univers musicaux
- contribuer aux apprentissages transversaux comme la langue française, le rythme, l'accentuation, l'articulation, la prosodie...
- développer la mémoire auditive

2. auprès des enfants des écoles élémentaires

- donner des repères culturels musicaux en lien avec le programme scolaire et la vie de la classe
- conduire les enfants à une émission vocale dont les aspects sont contrôlés
- mise en oeuvre des conditions d'écoute active
- appropriation des traits spécifiques des différents chants du répertoire
- fixer l'acquisition du tempo

Pour l'année scolaire 2012-2013, 70 heures d'animations musicales pourraient être prévues avec la répartition suivante :

- école maternelle publique : 15 heures
- école élémentaire publique : 25 heures
- école élémentaire privée : 20 heures
- mise en place d'animations communes aux écoles (soirée choucroute, fête de la musique...) : 10 heures

Il est proposé de recruter Mme Corinne Garcia en tant que vacataire sur la base d'un taux horaire brut fixé à 25.5 €.

Le coût des ateliers musicaux est évalué à 2 500 € pour une vacation 25,5 €/heure augmentée des charges patronales.

Les crédits nécessaires sont inscrits dans les chapitres 64 Charges de personnel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- approuver la mise en place pour l'année scolaire 2012-2013 des ateliers d'éducation musicale pour les écoles publiques et privée de la Commune
- de recruter Madame Corinne Garcia en qualité de vacataire au taux horaire brut de 25.5 € pour 70 heures pour l'année scolaire 2012-2013
- autoriser le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

5. COUP DE POUCE AU PROJET DE L'ASSOCIATION VIRIAT VOINESTI ET AUX FAMILLES DES JEUNES AYANT EFFECTUE LE DEPLACEMENT

Entendu le rapport de Madame Odile Connord, Adjoint au Maire chargée des affaires scolaires, de l'animation en direction de la jeunesse

Vu la délibération du Conseil municipal ayant eu lieu le 26 octobre 2010 approuvant la mise en place du dispositif Coup de pouce en partenariat avec les services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), Bourg en Bresse Agglomération et les communes de Bourg en Bresse, Péronnas, Saint-Denis-les-Bourg ainsi que les modalités d'attribution de subventions municipales,

Vu le projet présenté par M. Kévin CHATARD, jeune Viriat, qui, avec un groupe de jeunes et tout en bénéficiant d'un accompagnement de l'association Viriat Voinesti, a organisé une action intitulée « de la distance mais pas tant de différence ».

Suite à un premier échange en août 2010 au cours duquel Viriat avait accueilli les jeunes de Voinesti, des viriat, ont souhaité poursuivre les relations entre les deux communes et organiser à leur tour un voyage en Roumanie afin de se rendre compte également des différences mais aussi des similitudes entre les deux pays.

Le projet « de la distance mais pas tant de différence » se matérialisera par un montage vidéos/photos réalisé tant par les jeunes viriat participant au voyage que par leurs correspondants roumains. Le thème de ce reportage portera sur la journée type d'un adolescent (alimentation, infrastructures scolaires, rythmes scolaires, animations sportives et manuelles....)

Le budget présenté s'équilibre à hauteur de 11 500.36 €, la subvention municipale demandée s'élevant à 500 € en complément de celle attribuée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour 2 000 €. Par ailleurs, il est proposé de compléter ce soutien financier, dont bénéficiera l'association Viriat Voinesti, en qualité de structure d'accompagnement, par une aide forfaitaire d'un montant de 50 € à chacune des familles des jeunes ayant participé au voyage.

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le chapitre 67, article 6745 « subvention aux personnes de droit privé ».

Il sera proposé au Conseil municipal de :

- attribuer à l'association Viriat Voinesti une subvention Coup de pouce de 500 €, en qualité de structure d'accompagnement du projet «de la distance mais pas tant de différence »
- accorder une aide forfaitaire au déplacement de 50 € à chacune des familles des jeunes viriat ayant participé au voyage : Daphnée Perroud, Sarah Morel, Flavie Cagnon, Aurélie de Carvalho, Malaury Pacaud, Benjamin Rollet, Kilian Bellay-Chêne, Paul Berger, Aloïs Michon, Sacha Goutenoir, Oscar Bonnand, Clémence Fayard
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision

Éléments de débat

Après les interventions de Messieurs Morin et Perroud, M. le Maire propose d'attribuer une aide forfaitaire à l'ensemble des familles des jeunes ayant participé au projet «de la distance mais pas tant de différence », y compris à la famille du jeune domiciliée à Bourg en Bresse, en limite de Viriat.

6. DEMANDE DE RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT CHAMPS DE VIRIAT PAR L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE « LES CHAMPS DE VIRIAT »

Entendu le rapport de Monsieur Philippe Morin, Adjoint délégué à la voirie

Par un courrier de M. le Président de l'association syndicale libre des lotissements « Les Champs de Viriat » en date du 13 septembre 2012, les co-lotis de ce lotissement souhaitent le classement de la voirie du lotissement dans le domaine public communal.

Les voiries ont été réalisées en conformité avec le permis de lotir et sont conformes au cahier des charges de la commune. La longueur de voiries à intégrer est la suivante :

- *Allée de la Bretonnière* : longueur 347.5 ml pour une surface totale de 2 980 m²

Dans un premier temps, il est nécessaire de valider la proposition de rétrocession de la voirie du lotissement au sein de la propriété privée communale afin que la Commune demande, dans un deuxième temps le classement des voiries rétrocédées dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- donner son accord sur la rétrocession des voiries du lotissement «Les Champs de Viriat» dans le domaine privé communal pour ensuite procéder à leur classement dans le domaine public communal
- faire procéder à la rédaction des actes notariés et à leur publication
- préciser que les frais d'actes et de géomètre sont à la charge du cédant
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU SDIS POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES SAPEURS POMPIERS

Entendu le rapport de Monsieur Michel Brevet, Adjoint au Maire chargé des associations sportives, de la protection de l'environnement, du fleurissement et des bâtiments communaux,

Suite à l'accident survenu le 28 mai 2011 lors d'un déplacement, la Commune a dû acquérir en novembre 2011 un Renault Master tôle double cabine 7 places de 2008 afin de remplacer le véhicule accidenté jugé difficilement réparable.

En février 2012, il a été décidé, suite à un marché public passé en procédure adaptée de confier l'équipement de ce nouveau véhicule d'occasion à Brevet Carrosserie afin de le transformer en Véhicule de Première Intervention dont le balisage a été réalisé conformément à la norme NIT 273.

Il est à noter que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a mis à disposition de la Commune un véhicule de première intervention pendant la durée nécessaire au remplacement du véhicule accidenté.

Le SDIS ayant reconduit son programme d'aides aux communes qui sont sièges de Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI) pour l'année 2012, il est proposé de solliciter une subvention auprès de celui-ci pour :

- l'acquisition d'un kit de signalisation (triangle + cônes) pour un coût de 610.48 € HT soit une dépense plafonnée à 558 € HT et une intervention possible du SDIS à hauteur de 20 % soit 111.6 €

- le balisage complet du nouveau VPI pour un coût de 830 € HT soit une dépense subventionnable plafonnée à 400 € et une intervention possible du SDIS à hauteur de 30 % soit 120 €
- l'acquisition d'un Groupe Haute Pression pour un coût de 5 000 € HT soit une dépense subventionnable plafonnée à 4 000 € et une intervention possible du SDIS à hauteur de 20 % soit 800 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du SDIS pour les équipements listés ci-dessus
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

8. PROJET D'AMELIORATION DES SERVICES A LA POPULATION, AGENCE POSTALE COMMUNALE MUTUALISEE : APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

Entendu le rapport de Monsieur Michel Brevet, Adjoint au Maire chargé des associations sportives, de la protection de l'environnement, du fleurissement et des bâtiments communaux,

Vu l'information donnée en Conseil municipal du 22 mai 2012,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2012 validant l'APD élaboré par Mme Perraud Boudron de l'agence Ipb Architecture sur la base duquel a été établi le dossier de consultation des entreprises

Vu la consultation des entreprises lancée le 29 août 2012, la remise des offres le 19 septembre 2012, le rapport d'analyse des offres établi par le MOE, Mme Perraud Boudron de l'agence Ipb architecture,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2012 approuvant l'attribution des lots 1 à 8

Vu la consultation des entreprises lancée le 26 septembre 2012 pour le lot n°9 étanchéité, la remise des offres le 17 octobre 2012, le rapport d'analyse des offres établi par le MOE, Mme Perraud Boudron de l'agence Ipb architecture, la commission MAPA,

Pour le lot n°9 étanchéité, l'entreprise suivante pourrait être retenue :

LOTS	Montant APD en HT	Attribution du marché
Lot 9 Etanchéité	41 500 €	Entreprise DAZY pour un montant de 35 099.96 € HT

Le montant total des offres retenues pour l'intégralité des lots s'élève à 179 367.42 € HT soit 214 523.43 € TTC pour un APD initial de 260 608.4 € TTC

Il sera demandé au Conseil municipal de :

- retenir l'entreprise indiquée ci-dessus
- autoriser M. le Maire à conclure le marché de travaux du lot 9 correspondant et à viser toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions

9. QUESTIONS DIVERSES

1. Le tableau récapitulatif des avantages sociaux attribués aux personnes éligibles pour les transports en commun au sein de l'Agglomération de Bourg en Bresse comportait une erreur matérielle. Pour information le tableau corrigé est présenté ci-dessous. Une nouvelle délibération comportant les montants exacts sera prise et se substituera à la délibération initiale issue du Conseil municipal du 24 juillet 2012.

Les tarifs sociaux sont calculés sur la base de 70 % du tarif Joker mensuel	Tarif à compter du 1^{er} septembre
Tarif Joker mensuel	18 €
Tarif annuel social Atout bus et joker	151.20 €/an
Participation Commune Viriat	141 € / an
Autofinancement du bénéficiaire	10,2 €/an
Tarif mensuel social	12.6 €/mois
Participation Commune Viriat	11.75 €/mois
Autofinancement du bénéficiaire	10.20€/an
Frais d'établissement de la carte annuelle	4 €
Participation Commune Viriat	0€
Autofinancement du bénéficiaire	4€

2. Désignation pérenne de représentants pour participer à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et à la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

Entendu le rapport de M. le Maire qui propose au Conseil municipal, qui accepte, de rajouter ce point à l'ordre du jour dans la mesure où une réunion de la CNAC est prévue le 14 novembre prochain.

Lors du Conseil municipal du 24 juillet 2012, le Conseil municipal avait décidé à l'unanimité de désigner M. Claude Laurent, Premier Adjoint au Maire puis M. Michel Brevet pour représenter, en cas d'empêchement, M. le Maire, aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial. Il est proposé d'étendre cette décision aux réunions de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

- désigner M. Claude Laurent, Premier Adjoint au Maire puis M. Michel Brevet pour représenter, en cas d'empêchement, M. le Maire, aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial et aux Commissions Nationales d'Aménagement Commercial.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

3. ACTES DE GESTION DU MAIRE

1°/ Attribution du marché public passé en procédure adaptée pour l'installation d'un superviseur des postes de refoulement

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 25 juillet 2012. 3 entreprises ont répondu à ce MAPA :

- 01 POMPAGE pour un montant de 34 812,00 € HT
- VEOLIA pour un montant de 38 572,81 € HT
- CALASYS pour un montant de 36 520,00 € HT

Avec la prise en compte de la note attribuée à la valeur technique de la proposition, l'entreprise 01 POMPAGE est la mieux classée, son offre a été retenue pour un montant de 34 812€ HT.

Les crédits nécessaires ont été inscrits dans le Budget Assainissement aux chapitres 20 et 21.

2°/ Avenant n°1 de changement de raison sociale du sous-traitant de l'entreprise Loisy, les Etablissements Chagneux, pour le lot n°1 des travaux du parc des sports

Dans le cadre du marché de travaux Lot n° 1 Génie Civil Maçonnerie passé avec l'entreprise LOISY pour les travaux de réhabilitation des vestiaires du Parc des sports, le sous-traitant de LOISY pour les prestations de génie civil, en l'occurrence l'entreprise Chagneux de Condessiat dument agréée le 11 septembre 2012, fait l'objet d'un changement de raison sociale.

M Chagneux seul gérant s'associe avec son fils et crée de ce fait une nouvelle société. Il est nécessaire de régulariser le marché par la passation d'avenant administratif permettant le règlement des sommes dues à cette entreprise dans le cadre de son acte spécial soit 17 394.00 € HT. Les autres dispositions initiales du marché restent inchangées.

4. COMPTE RENDUS DES TRAVAUX EN COURS, DES COMMISSIONS, DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- Commission PC CU : M. Chevillard propose de reporter au 30 octobre la prochaine réunion de la commission PC CU
- Commission Maison Pluridisciplinaire de Santé : Mme Colin indique qu'une commission sera organisée le 6 novembre prochain pour préparer l'inauguration et faire le bilan des installations. M. Brevet précise que les clefs définitives ont été remises aux professionnels de santé et que le chauffage fonctionne.
- Commission Bâtiments : M. Brevet indique que la première réunion de chantier du projet d'amélioration des services à la population et de l'agence postale communale aura lieu le 25 octobre prochain. S'agissant du Parc des sports, les travaux ont débuté.
- Commission Voirie : M. Morin précise que les travaux de RTE ont débuté dans la Commune. S'agissant de l'aménagement de la Route des Greffets et de l'aménagement de l'entrée Ouest du village afin de renforcer la sécurité et les déplacements doux, M. Morin indique que les travaux d'assainissement ayant débuté s'achèveront vers le 15 février 2013. Quant aux aménagements proprement dits, le Dossier de Consultation des Entreprises sera diffusé dans les prochains jours.

Par ailleurs, M. Morin rappelle que la commission Voirie se réunira le 29 octobre prochain en présence de l'Atelier du Triangle pour réfléchir au projet d'aménagement de la place de la salle des fêtes.

- Commission Affaires scolaires : Mme Connord indique que les élections du Conseil Municipal d'Enfants auront lieu le 22 novembre prochain, les résultats étant proclamés le jour même à 17 h 30 avant la soirée du personnel. Les nouveaux élus enfants seront présentés au Conseil municipal du 14 décembre 2012.
- Commission Maison des Familles Site à vocation festive : Mme Merle indique que les travaux ont démarré. Une réunion de la commission est prévue le 12 novembre à 20 h pour définir les modalités de location des locaux et du matériel, organiser la gestion de l'espace nature, évaluer les besoins en fonctionnement (heures de ménage, de

tonte...). Par ailleurs, Mme Merle indique que le portail internet de la bibliothèque espace multimédia est en cours de finalisation

- M. Jean-Paul Boucher, Adjoint au Maire chargé du développement durable, des liaisons douces et de la communication, indique que le bulletin municipal est en cours de diffusion par le Club des Jeunes.

M. le Maire lève la séance à 21 h 30.